



Impact des politiques algériennes d'aide à la création de PME et à l'auto-emploi sur l'emploi et les dynamiques du salariat

Impact of Algerian support policies for the creation of SMEs and self-employment on employment and the dynamics of wage labor

HADJEM Madjid^{1,*}

¹ **Université Mouloud MAMMERRI de Tizi-Ouzou (Algérie),
madjid.hadjem@yahoo.fr**

Reçu : 26/02/2023

Accepté : 30/05/2023

Publié : 20/08/2023

Résumé: L'article examine l'impact des politiques algériennes de création de PME sur l'emploi, notamment les dynamiques du salariat et de l'auto-emploi. L'analyse des données disponibles montre la croissance importante des créations de PME depuis le tournant libéral des années 90, accentué par la loi de 2001. Ce processus traduit un glissement vers le secteur privé après 30 ans de quasi-monopole public sur l'emploi. Les résultats montrent la forte contribution des dispositifs d'aide à la création de PME et, paradoxalement, la faiblesse de l'entrepreneuriat féminin.

Mots-clés: Emploi féminin ; Entrepreneuriat ; PME ; Politique d'emploi ; Salariat.



Copyright : © 2023 par les auteurs. Soumis pour une éventuelle publication en libre accès selon les termes et conditions de la licence Creative Commons Attribution (CC BY) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>).

Abstract : The article examines the impact of Algerian policies for the creation of SMEs on employment, in particular the dynamics of wage labor and self-employment. Analysis of the available data shows the significant growth in the creation of SMEs since the liberal turn of the 1990s, accentuated by the law of 2001. This process reflects a shift towards the private sector after 30 years of quasi-public monopoly on employment . The results show the strong contribution of aid schemes for the creation of SMEs and, paradoxically, the weakness of female entrepreneurship.

Keywords: Female employment; Entrepreneurship; SMEs ; employment policy; Salary.

* HADJEM Madjid. madjid.hadjem@yahoo.fr

1. Introduction

Depuis la transition vers l'économie de marché, les termes de la problématique de l'emploi et du salariat en Algérie s'inscrivent dans une logique libérale, après trente ans de socialisme. Les mutations profondes qui ont affecté l'économie et la politique vont aussi se répercuter sur la structure et le comportement d'activité de la population ; l'arrivée croissante des femmes sur le marché du travail, la hausse du chômage, surtout les diplômés et universitaires.

Fait nouveau cependant, le salariat se développe aussi dans le secteur privé, une forme de glissement après 30 ans de quasi-monopole public. De même, l'Etat va s'orienter dans ses politiques d'emploi vers le développement de la logique de l'entrepreneuriat privé par des dispositifs d'aide à la création de petites et moyennes entreprises (PME), notamment les micro-entreprises, appelées aussi *très petites entreprises* (TPE) et à l'auto-emploi, considérés comme les nouveaux leviers de création de richesse et d'emploi à l'ère de la mondialisation.

La présente contribution propose d'analyser les mutations du travail en Algérie, enclenchées depuis la crise du salariat à la fin des années 80, avec tous les bouleversements qui l'ont accompagnés. Elle examine cela par le prisme des politiques publiques d'emploi, initiées depuis les années 90, à travers la promotion de la PME, ainsi que l'encouragement à l'auto-emploi à travers les différentes mesures d'aide lancées et les dispositifs de soutien et d'accompagnement à l'entrepreneuriat privé, notamment chez les jeunes. Ces mesures marquent le changement de vision, économique et idéologique, intervenu chez les décideurs algériens depuis maintenant plus de trois décennies. Notre contribution s'intéresse à ces politiques et tente de répondre à l'interrogation suivante :

" Quel est l'impact des politiques d'emploi, par l'encouragement à la création de PME, sur la création d'emplois, les dynamiques du salariat et de l'auto-emploi en Algérie ? "

Pour y répondre nous partons des hypothèses suivantes :

- La contribution des dispositifs de création de PME à l'emploi est faible.
- La répartition sectorielle des créations de PME est fortement déséquilibrée.
- La contribution des femmes à la création de PME est très importante et est surtout l'œuvre des universitaires.

Pour vérifier nos hypothèses nous suivons une méthodologie, à la fois théorique et empirique, qui se décline en quatre temps. D'abord, au plan théorique, nous montrons le regain d'intérêt pour la PME, à l'échelle mondiale, et son rôle, surtout pour les micro-entreprises, dans la création de richesses et d'emplois. Ensuite, nous retraçons le long parcours pour la reconnaissance du rôle de la PME dans l'économie en Algérie, de l'indépendance jusqu'à sa consécration en 2001, en passant en revue les différentes politiques et mesures consacrées. Puis, nous

examinons l'impact de toutes ces politiques sur l'évolution du nombre de PME, leur répartition sectorielle. Suite à cela, nous analysons leur impact sur l'emploi. Enfin, en dernier temps, nous nous intéressons aux différents dispositifs d'aide à la création de PME. Nous examinons leur contribution aux mutations du travail en Algérie, dans le contexte du changement de vision qui anime les décideurs depuis la fin du monopole public sur le salariat et l'entrepreneuriat.

Le sujet revêt un intérêt capital, en ce sens qu'il permet, dans une certaine mesure, d'expliquer les modalités de la dynamique du salariat et de l'auto-emploi du secteur privé dans une économie et une société algériennes en transition.

2. Des mutations de l'économie globale et du regain d'intérêt pour la PME

La fin des Trente glorieuses dans les années 70, marquée par la crise du fordisme a ouvert la voie à de nouvelles visions et investigations par la nécessité de rechercher de nouvelles conceptions du développement économique, d'autres régimes d'accumulation et de croissance, avec de nouveaux rapports entre territoires et activités économiques.

Dans ce cadre, la dynamique du développement des territoires dépend davantage de la capacité locale d'entreprendre, que des stratégies spatiales des grandes entreprises et sera de plus en plus déterminée, par leur capacité à faire émerger en leur sein des entrepreneurs (Mokrane, 2006). Ce changement de vision peut s'observer à deux niveaux ; pratique et théorique.

2.1. Des changements dans la pratique du développement

La résistance et le dynamisme affichés par les petites entreprises (PME) de certaines régions du monde, particulièrement celles de la Troisième Italie, a induit un autre regard sur ce type d'entreprises, jusque-là négligée au profit de la grande entreprise fordiste, scientifiquement organisée. Aussi, un intérêt est accordé à la création de PME et à l'entrepreneuriat privé, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, y compris ceux à ancienne économie planifiée. Aussi, le retrait de l'Etat de la vie économique et le déclin industriel de certains territoires, ont amené les autorités publiques, tant au niveau central que local, à se focaliser davantage sur l'entrepreneuriat privé et l'encouragement de la création de PME afin, entre autre, de pouvoir régénérer les tissus productifs locaux endommagés par la crise des années 70, lutter contre le chômage résultant et permettre la réinsertion sociale des populations marginalisées (Mokrane, 2006).

2.2. Le renouvellement de la pensée théorique

Tous les bouleversements observés sur le terrain de la pratique ont ouvert la voie à de nouvelles interprétations théoriques et méthodes de recherche scientifiques. Celles-ci mettent en évidence les attributs de la PME, et aussi de l'entrepreneur, compte tenu du nouveau contexte socioéconomique qui se dessine et qui est marqué par l'hyper-segmentation des marchés, le recours croissant à la désintégration verticale et à la transaction externe et la mondialisation des

marchés. Ce nouveau contexte bascule les anciennes références et ouvre la voie aux opportunités entrepreneuriales. Dès lors, un regain d'intérêt grandissant pour les PME se manifeste (Torrès, 1998). Celles-ci vont rapidement constituer la très grande majorité des entreprises des tissus économiques de nombreux pays, USA, Italie, France,... et autant en emplois (Letowski, 2002).

Les PME représentent donc un enjeu économique important qui explique l'intérêt et les études qui leur sont consacrés. La PME est souvent présentée comme le modèle d'adaptation à la crise. Elles possèdent des spécificités largement influencées par le lieu de leur émergence, ce qui contribue à les ancrer fortement dans leur milieu. Ainsi, non seulement elles contribuent au dynamisme d'une région en créant des effets de synergie mais aussi elles absorbent la main d'œuvre régionale. Par conséquent, les nouvelles stratégies de développement, notamment au niveau local, visent plutôt la création des entreprises que leur attraction. La PME est le moyen le plus efficace d'assurer la création d'emplois, stimuler la croissance économique dans les zones défavorisées et réduire les inégalités spatiales (Aknine, 2009).

Après ce survol théorique, qu'en est-il en Algérie ? C'est ce que nous tenterons de clarifier dans ce qui suit.

3. La PME dans l'économie algérienne : histoire d'une évolution continue

L'histoire de la place de la PME dans l'économie Algérienne est marquée du sceau des contextes politique, idéologique et économique du pays prédominants à différentes périodes de son évolution. L'option stratégique des décideurs en matière de développement économique en faveur des "*industries industrialisantes*", c'est à dire le fameux gigantisme industriel, encadré par une planification centralisée et la primauté de la propriété publique de l'outil de production sur le privé, avait placé, au sortir de l'indépendance, la PME, et son corollaire l'initiative privée, au second plan des actions de développement socioéconomique et son champs d'action réduit au minimum. Plusieurs périodes ont marqué cette évolution. Dans ce qui suit nous retracerons les plus marquantes.

3.1. La période de l'indépendance à la fin des années 80

Le premier code des investissements de l'Algérie indépendante en 1963, promulgué dans l'urgence, avait surtout pour objet de rétablir l'ordre et la stabilité dans l'environnement économique et social d'après-guerre et n'avait déjà pas de visées positives en faveur de l'initiative privée. Par contre, le deuxième code, promulgué en 1966, définissait et institutionnalisait officiellement la priorité de la propriété publique sur l'outil économique, à travers notamment l'agrément du monopole de l'Etat sur les secteurs clés de l'économie et la soumission des opérateurs privés à des dérogations préalables d'une Commission Nationale des Investissements (CNI). Ce code n'avait, en outre, permis l'initiative privée que

dans les branches considérées non stratégiques. En gros, ce code contraignait l'entreprise privée, à la fois, par les secteurs d'investissement et par la définition de la taille de l'entreprise.

Cette situation durera jusqu'au début des années 80, où la promulgation de la loi 82-11, en 1982, relative à l'investissement, marque un début d'ouverture en faveur de l'initiative privée en général et de la PME en particulier. Cette loi visait à davantage d'insertion du secteur privé dans le système de planification national en introduisant plus de facilités d'accès aux crédits et aux importations, en donnant plus de précision sur les procédures d'agrément, les montants plafonds d'investissement et de financement bancaire, les champs d'intervention du privé, etc. C'est dans le sillage de cette loi qu'un Office pour l'orientation de l'investissement privé et son intégration dans le processus de planification a été créé (OSCIP).

Au cours de cette période, l'autofinancement et le recours au réseau familial ou amical, l'investissement dans les branches où le délai de recouvrement du capital investi et des profits est le plus court, le recours à l'informel,... ; sont autant de facteurs qui caractérisaient la PME privée.

3.2. Les années 90 : le tournant libéral

C'est à partir de la fin des années 80 et début 90 que la place et le rôle de la PME dans l'économie algérienne seront considérablement reconsidérés. Le choc pétrolier et son impact sur les politiques économiques et industrielles de l'Etat a fait de la décennie 90 le tournant libéral de l'économie algérienne. Les bouleversements de l'économie, le plan d'ajustement structurel, la pression du problème de chômage par l'arrivée de milliers de jeunes diplômés sur le marché du travail et les compressions d'effectifs des grandes entreprises publiques,... , expliquent l'importance qui sera accordée à la PME en Algérie. Une série de réformes importantes, dans le sens de la libéralisation de l'économie nationale, a introduit des concepts nouveaux dans le nouveau discours politique, jusque-là proscrits, à savoir ; économie de marché, compétitivité, mondialisation, entrepreneuriat, privatisation, ces mêmes concepts qui ont accompagné et expliqué l'essor de la PME dans les économies développées à partir des années 70.

Parmi les réformes phares entreprises par l'Etat, nous citons la création d'un Ministère de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat en 1992, exclusivement dédiées aux PME, le décret n° 91-37 du 19-02-1991 portant libéralisation du commerce extérieur, l'adoption en 1994 du code juridique permettant la privatisation des entreprises publiques et l'adoption en 1995 de la loi sur les privatisations, la promotion de l'investissement privé et de la PME (celle-ci étant considérée désormais comme le nouveau moteur du développement économique, notamment pour répondre aux exigences accrues des échelons locaux, dont le développement local en constitue le nouveau paradigme). Autant de signes d'un engagement de l'Etat dans la voie du

libéralisme et le souci de créer un climat favorable aux PME.

La nouvelle stratégie s'illustre par les innovations contenues dans les projets de loi relatifs à la PME ; mise en place d'organismes spécialement chargés de coordonner les actions des différents acteurs, les mesures (financières, fiscales, techniques, administratives) et de développement des ressources humaines, les mécanismes renforcement.

Le regain d'intérêt pour les PME s'explique aussi par le fait qu'elles requiert des structures plus souples que ne l'exigent les grandes entreprises. Elles sont les structures les plus appropriées pour permettre une « densification » du tissu productif, permettant d'atteindre une croissance économique plus forte. Une telle orientation ouvre aux PME la perspective d'occuper de nombreuses activités productives et créatrices d'emplois, étant entendu que la promotion de l'emploi est indissociable de la création d'entreprises. C'est dans ce sens que l'Etat avait lancé, alors, des dispositifs de soutien, d'accompagnement et de financement des PME que sont l'APSI et l'ANSEJ. Comme premier résultat de ces efforts, le nombre de PME a augmenté de 263% (Ait-sidhoum, 2011) durant la décennie.

3.3. A partir de 2000 : la consécration de la PME

Les années 2000 verront la continuité des actions publiques pour la promotion de la PME. A partir de cette date, l'Algérie verra sa situation sécuritaire s'améliorer nettement. Cela jouera fortement en faveur de la reprise économique. Le fait majeur a été la promulgation de la loi n° 01-18, portant loi d'orientation et de promotion de la PME, à la fin de l'année 2001. Celle-ci permettra aux autorités de doubler leurs efforts en faveur des PME.

En plus de la définition algérienne de la PME, citée plus haut, qu'elle propose, cette loi lève également beaucoup d'obstacles à la promotion de la PME. Elle a permis, en effet, d'introduire des innovations en matière d'aide et de soutien aux PME jamais connues jusque-là dans l'économie algérienne.

Elle a permis de lancer des mesures diverses relevant du financement, de l'amélioration de la compétitivité, de la diversification des branches d'intervention des PME, du programme de mise à niveau des entreprises, de la promotion de la sous-traitance, de la vulgarisation de l'information économique et statistique, de la création de sites d'accueil des PME, de l'encouragement de l'innovation et la créativité ainsi que de l'incitation à l'exportation.

Dans le sillage de cette loi de nouvelles institutions ont vu le jour. Il s'agit notamment du Fonds de garantie des crédits à la PME (FGAR) en 2002, de l'Agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM) en 2004, de l'Agence nationale de développement de la PME (ANDPME) en 2005, de la Caisse de garantie des crédits d'investissements (CGCI-PME), du Conseil national de la promotion de la sous-traitance, du Fonds de promotion de la compétitivité industrielle (FPCI), etc.

Sur un autre plan, dans la perspective éminente de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et avec l'entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'Union européenne, un contexte économique nouveau se dessine devant les entreprises algériennes avec un défi majeur, à savoir ; leur nécessaire compétitivité. A cet effet, l'Etat a lancé des programmes économiques importants ; les deux programmes présidentiels ; 2005-2009, qui visait la création de 100.000 PME ; 2010-2014, qui visait la création de 200.000 PME et la mise à niveau de 20.000 autres. Nous citerons aussi les programmes en coopération avec des instances étrangères ; les programmes MEDA, PME I, PME II et ED-PME avec l'Union européenne, le programme GIZ-Algérie avec l'Allemagne dans le cadre du développement durable, etc.

Par ailleurs, y a lieu aussi de souligner, et c'est une expérience inédite en Algérie depuis la fin des années 2000, la prise de conscience par les pouvoirs publics de l'importance des nouvelles technologies et du numérique pour l'économie. A cet effet, la politique des start-up sera lancée à travers le projet *Algerian Start-up Initiative* (ASI), en collaboration avec des partenaires américains de la fameuse Silicon Valley. L'objectif de l'Algérie étant de se donner les moyens pour s'engager dans la voie de la promotion et du développement des activités à haute valeur ajoutée. Le projet sera secondé par le lancement de nombreuses initiatives, dont la création d'un réseau d'investisseurs algériens et américains de la Silicon Valley autour des Start-up en Algérie, la création d'un Fonds d'investissement américain pour supporter le financement de la création de start-up, les plans de formation à l'entrepreneuriat au profit des jeunes entrepreneurs, etc. Ce projet a eu une portée sur le long terme puisqu'en 2019 est créé un ministère chargé des start-up et de l'économie de la connaissance.

De toutes ces évolutions il en a résulté la nécessité d'adopter une définition proprement algérienne, mais en cohérence avec le contexte mondial, de la PME.

3.4. Une définition algérienne de la PME

En Algérie le consensus n'est pas encore tout à fait établi entre chercheurs et décideurs quant à la définition de la PME. Toutefois, les différents se dissipent et la convergence se dessine de plus en plus. Celles-ci sont reflétées par la première définition algérienne de la PME adoptée en 2001, grâce à la loi 01-08, et qui a été un tournant pour l'économie nationale, et sa révision (adaptation) en 2017 par la loi 17-02. Nous donnons ici les deux définitions.

La définition de la PME au sens de la loi 01-18

Au sens de la loi n° 18-01 du 12 décembre 2001², est considérée comme PME toute entreprise, quelque soit son statut juridique, de production de biens

² Journal Officiel de la République Algérienne n° 44 du 15 décembre 2001. pp 4-7.

Impact des politiques algériennes d'aide à la création de PME et à l'auto-emploi sur l'emploi et les dynamiques du salariat

et/ou de services :

- Employant une à 250 personnes travaillant à temps plein ;
- Dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas deux milliards de dinars ou dont le total du bilan annuel (dernier exercice de 12 mois clôturé) n'excède pas 500 millions de dinars ;
- et qui respecte le critère d'indépendance (entreprise dont le capital n'est pas détenu à 25% et plus par une ou plusieurs autres entreprises ne correspondant pas à la définition de PME).

Cette même loi distingue :

- La moyenne entreprise qui est définie comme une entreprise employant 50 à 250 employés et dont le chiffre d'affaires est compris entre 200 millions et 2 milliards DA ou dont le total du bilan annuel est compris entre 100 et 500 millions DA.
- La petite entreprise qui est définie comme une entreprise employant 10 à 49 personnes et dont le chiffre d'affaire annuel n'excède pas 200 millions DA ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 100 millions DA.
- La très petite entreprise (TPE), ou micro-entreprise, qui est une entreprise employant un à 9 employés et réalisant un chiffre d'affaires inférieure à 20 millions DA ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions DA.

Il y est stipulé également que la définition de la PME telle qu'énoncée dans la dite loi constitue la référence dans :

- tout programme ou mesure d'appui, d'aide et de soutien mis en œuvre au profit de ces entreprises,
- L'élaboration et le traitement des statistiques du secteur.

Cette loi sera améliorée et révisée dès le début de l'année 2017.

La nouvelle définition de la PME au sens de la loi 17-02

La loi 01-18 de 2001 a demeuré en vigueur jusqu'au début 2017 où elle a été révisée par la loi 17-02 du 11 janvier 2017. Selon cette dernière, la PME est définie, quelque soit son statut juridique, comme étant une entreprise de production de biens et/ou de services ; employant une à 250 personnes, dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas quatre milliards DA ou dont le total du bilan annuel n'excède pas un milliard DA et qui respecte le critère d'indépendance qui suppose que le capital ne soit pas détenu à 25% et plus par une ou plusieurs autres entreprises ne correspondant pas à la définition de la PME³.

La moyenne entreprise est définie comme une entreprise employant de 50 à 250

³ Journal Officiel de la République Algérienne n° 02 du 11 janvier 2017, pp 3-8.

personnes et dont le chiffre d'affaires annuel est compris entre 400 millions DA et 04 milliards DA ou dont le total du bilan annuel est compris entre 200 millions DA et un milliard DA.

La petite entreprise est définie comme une entreprise employant de 10 à 49 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 400 millions DA, ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 200 millions DA.

La très petite entreprise « TPE » est définie comme une entreprise employant de un à 09 personnes et réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 40 millions DA, ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 20 millions DA.

Ce sont, depuis lors, ces critères qui définissent le statut de PME en Algérie, en matière d'octroi d'aides et de soutiens publics et pour l'établissement des statistiques.

Après cette rétrospective historique de l'histoire de la PME dans l'économie algérienne, nous examinons dans ce qui suit, l'impact de ces mesures sur la création de PME et leur répartition.

4. Impact des politiques publiques sur l'effectif et la structure des PME en Algérie

4.1. Des PME en nombre constamment croissant

L'impact de toutes les mesures de l'Etat, décrites plus haut, a été la multiplication exponentielle du nombre de PME en Algérie. Le tableau N°1, ci-dessous, nous en donne l'illustration chiffrée. En effet, de 1992 à 2021 le parc PME en Algérie a augmenté de près de 1137,8%⁴, soit un taux annuel de 8,75%/an. Notons que les hausses les plus importantes ont été enregistrées après 2001, soit après la promulgation de la loi 01-18. Pour la décennie 2002-2011, le taux de croissance global été de 151,8%, contre 73,1% pour la décennie 2001-1992, et 80,7% pour la période 2012-2021. De même, les taux moyens enregistrés durant les trois décennies sont successivement de 5,64%/an entre 1992 et 2001 ; 9,67%/an entre 2002 et 2011 et 6,1%/an lors de la dernière décennie. Autrement dit, après le boom de l'après 2001, le rythme des créations semble se ralentir après 2012. Cette dernière période correspond au choc économique de 2014 et à la pandémie de covid19 depuis 2020.

Notons, cependant, que ces croissances sont surtout l'œuvre des PME privées, tandis que les PME publiques ont globalement connu, du moins entre 2010 et 2021, une diminution de 59,6%. On notera cependant que ces résultats sont en deçà des objectifs fixés, de l'avis même des autorités⁵, fixés, c'est-à-dire loin des

⁴ Nos calculs et recoupements à partir des données du Ministère de l'Industrie et des Mines. « Bulletin d'information Statistique PME. Année 2021 », n° 40, 1er mars 2022.

<https://www.industrie.gov.dz/wp-content/uploads/documents/bis/BIS-2022-03-40.pdf.pdf>

⁵ Le Directeur général de la PME au niveau du Ministère de l'Industrie et des Mines aurait déclaré lors d'une émission à la radio chaîne 3 que l'objectif fixé par l'Etat en 2007 de créer deux millions de PME à l'horizon

Impact des politiques algériennes d'aide à la création de PME et à l'auto-emploi sur l'emploi et les dynamiques du salariat

deux millions de PME envisagées pour l'horizon 2025.

Tableau N°1. Evolution du nombre de PME en Algérie de 1992 à 2021

Année	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Nombre de PME	103925	ND	ND	ND	ND	145163
Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Nombre de PME	ND	159507 ⁶	ND	179893 ⁷	261853	288587
Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de PME	312959	342788	376767	410959	519526	589494
Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de PME	619072	659.309	711832	777816	852053	934 569
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de PME	1022621	1074503	1093170	1171945	1209491	1286365

Source : de 2003 à 2011, Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat. *Bulletin d'information économique*, n° 6; 8; 10; 12; 14 et n° 18. De 2012 à 2021, Ministère de l'Industrie. (2020). *Bulletin d'information Statistique PME*. N° 26; 28; 30; 32; 33; 35; 37 et n° 40.

ND : Non disponible.

4.2. Quelques caractéristiques des PME algériennes

La structure des PME algériennes est composée à 97,6% de TPE (micro-entreprises) de moins de dix employés et relèvent à 99,98% du secteur privée, tandis que seulement 00,27% sont des entreprises de taille moyenne (50 à 249 employés) et 02,15% sont des petites entreprises de 10 à 49 employés. On notera aussi que 56% adoptent le statut de personne morale, tandis que le reste opte pour

2025 (en 20 ans) est loin d'être atteint et que jusqu'à 2016 seules 600.000 ont en étaient créés, ce qui signifie qu'à peine la moitié seulement de cet objectif qui sera réalisé à ce rythme. In <http://www.maghrebemergent.info/actualite/maghrebine/item/70582?tmpl=component&print=1>, consulté le 20 mars 2017.

⁶ Données de la CNAS pour 1999, citée par Conseil National Economique et Social : « *Pour une politique de développement de la PME en Algérie* », Projet de rapport, 20^{ème} session plénière, juin 2002.

⁷ Données de la CNAS (2001), citée par SEKHAL H., (2012), « *Forces et faiblesses de la petite et moyenne entreprise privée algérienne dans le contexte des réformes économiques* ». Mémoire de Magister en sciences de gestion. Université d'Oran, p. 84.

celui de personne physique. De même la densité de PME dans le tissu socioéconomique est de 23 PME pour 1000 habitants, sachant qu'elle est de 45 selon les normes internationales (Tableau N°2).

Tableau N° 2. Quelques caractéristiques des PME algériennes

(Situation au 31/12/2021)

Nombre total de PME		% Public	% Privé	Densité /1000 hab	Emplois	% / Type de PME		
Public	Privé					ME	PE	TPE
225	1286140	0,02	99,98	28	3134 968	00,27	02,15	97,6

Source : confectionné par nos soins à partir des données du Ministère de l'Industrie. *Bulletin d'information Statistique de la PME. Année 2021, n° 40, édition mars 2022.*

4.3. Répartition sectorielle des PME algériennes

Selon les données du Ministère de l'industrie, au dernier recensement du 31/12/2021, les PME créées se répartissent de manière inégale entre les différents secteurs d'activité. Ces données que nous avons résumées dans le tableau (3) permettent d'illustrer ces inégalités.

Tableau N° 3. Répartition sectorielle des PME algériennes

(Situation au 31/12/2022)

Secteur d'activité	Agriculture	Hydrocarbures, mines, énergie et services liés	BTPH	Industries manufacturières	Services	Artisanat	Total
Nombre de PME	8010	3243	199331	109991	662185	303605	1286365
%	0,62	0,25	15,5	08,55	51,48	23,6	100

Source : nos calculs à partir des données du Ministère de l'Industrie (2022). *Bulletin d'information Statistique de la PME. Année 2021. N° 40, Mars 2022.*

A première vue, plus de la moitié des PME, privées pour la quasi-totalité, a été créée dans le secteur des services (commerce et prestations). On notera également le faible taux de PME créées dans l'industrie, pourtant principal secteur de création de valeur ajoutée. La situation est encore plus grave pour le secteur primaire (agricole et minier) où la proportion des PME est quasi-nulle.

Le BTPH est le troisième secteur où se créent le plus de PME (15,5%). L'artisanat

représente également une part importante ; 23,6% de l'effectif total des PME. Ces entreprises relèvent exclusivement du secteur privé.

En résumé, nous pouvons dire que l'essentiel des PME créées est versé dans les services, secteur plus spéculatif que productif de richesse et où les investissements représentent une valeur refuge dans un contexte économique et institutionnel algérien des plus instables au monde. Autrement dit, les répercussions sur la création d'emploi et de valeur ajoutée seront plutôt faibles.

4.4. Répartition spatiale des PME algériennes

La répartition spatiale des PME en Algérie est marquée, depuis deux décennies maintenant, par des disparités de localisation. Celles-ci se traduisent, comme le confirment encore les données les plus récentes, par une hyperconcentration des PME au nord du pays (69,6%). Les Hauts plateaux enregistrent 22,3%, tandis que le sud ne compte que 08,4% des PME créées⁸ (Tableau N° 4).

Tableau N° 4. Répartition des PME algériennes à travers l'espace national
(Situation au 31/12/2022)

Espace	Nord	Hauts-plateaux	Sud
% PME	69,6	22,3	08,4

Source : Ministère de l'Industrie. *Bulletin d'information Statistique de la PME. Année 2021. N° 40, mars 2022.*

De même qu'au nord du pays, près de la moitié (48,49%) des PME du pays se concentrent dans dix wilayas seulement, principalement les grandes villes. Ces disparités doivent être toutefois relativisées au regard de la démographie des trois grands espaces géographiques. En effet, une lecture par les densités (nombre de PME/1000 habitants) montre des écarts peu importants entre eux : 32 pour le nord, 22 pour les Hauts-plateaux et 25 pour le Sud.

Rappelons qu'à la fin de l'année 2021 la densité moyenne pour l'ensemble du pays est d'environ 28 PME/1000 habitants⁹, elle reste donc en deçà des objectifs et de la norme internationale de 45/1000 hab. Cette répartition spatiale est quasiment la même depuis le recensement publié par le premier Bulletin d'information statistique du Ministère en 2004¹⁰. Autrement dit, la population des PME est corrélée à celle des habitants.

⁸ Ministère de l'Industrie (2022)., « Bulletin d'information Statistique de la PME. Année 2021 », n° 40, Mars 2022.

⁹ Ministère de l'Industrie (2022)., « Bulletin d'information Statistique de la PME. Année 2021 », n° 40, Mars 2022.

¹⁰ Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de L'Artisanat (2005)., « Bulletin d'information économique », n° 6, Données de l'année 2004, Alger. www.pmeart-dz.org .

5. Création de PME et dynamiques d'emplois en Algérie

5. Création de PME et dynamiques d'emplois en Algérie

Selon les données dont nous disposons, nous pouvons constater la forte contribution des PME à la dynamique d'emploi en Algérie. Jusqu'à la fin de l'année 2021 un cumul de 3134968 postes a été créé. Pour la période 2011 à 2021 (Tableau N° 5), le taux de création global est de 92,8%, soit un taux annuel de 05,6%. Le ratio est de 2,47, soit 2 à 3 emplois par PME.

Tableau N°5. Evolution des créations d'emplois par les PME algérienne

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Salariés	983415	1041221	1121976	1214481	1295257	1438579
Employeurs	642314	686825	747387	820738	896811	1013637
Total Privé	1625729	1728046	1869363	2035219	2192068	2452216
Salariés PME publiques	48086	47375	48256	46567	43727	29024
Année	2017	2018	2019	2020	2021	
Salariés	1517990	1575003	1626080	1737774	1828720	
Employeurs	1060289	1093170	1171701	1230844	1286140	
Total Privé	2578279	2668173	2797781	2968618	3114860	
Salariés PME publiques	23452	22197	20955	20 898	20 108	

Source : confectionné par nous à partir des données des différents numéros du Bulletin d'information Statistique de la PME (2011-2021).

5.1. Les PME privées, une dynamique d'emploi

Selon les données de la décennie 2011-2021, le cumul des créations d'emplois par les PME enregistré à la fin de l'année 2021 est à 99,3% l'œuvre du privé (Tableau N°5). Le ratio est de 2,4, soit 2 à 3 emplois par PME privée. A coté de celles-ci les créations des PME publiques apparaissent négligeables avec une tendance décroissante. En effet, pendant que les PME privées enregistrent un taux global de croissance des emplois d'environ 97,5% sur l'ensemble de la période, soit un taux annuel de + 05,83%/an, les PME publiques enregistrent, en revanche, un taux global de -58,7% et un taux moyen de -07,1%/an, c'est à dire des pertes d'emplois. Ce sont, par conséquent, les créations d'emplois par les PME privées qui portent la dynamique de l'emploi en Algérie.

5.2. Les PME privées, une dynamique d'auto-emploi

Le constat établi précédemment est en faveur de la thèse du rôle des PME comme créatrices d'emplois et de résorption du chômage dans les économies. Dans notre cas, cette dynamique d'emploi, et donc du salariat, est aussi corrélée à une dynamique de l'auto-emploi, comme indiqué dans le tableau N° 5.

Selon ce tableau, on en déduit, en effet, que les emplois créés par les PME privées

relèvent autant de l'emploi classique (salariés) que de l'auto-emploi (employeurs). Les proportions, à la fin de l'année 2021, étaient respectivement de 58,33% et 41,03%. Les deux types d'emploi étant fortement corrélés.

Autrement dit, les créations de PME représentent les résultats escomptés à long terme de la nouvelle politique d'emploi de l'Etat, en rupture avec l'idéologie socialiste et la logique du tout Etat des années 60-80, par l'incitation à l'auto-emploi par l'entrepreneuriat privé, au lieu de dépendre constamment de l'Etat. C'est un bouleversement dans le schéma habituel de l'Algérie socialiste où l'employeur était quasi-exclusivement l'Etat, propriétaire de l'outil de production.

6. La contribution des dispositifs d'aide et de soutien à la création d'entreprises et accentuation des mutations du travail en Algérie

Comme souligné plus haut, dans le premier volet de la présente contribution, dès les années 90, l'Etat avait commencé à mettre en œuvre les premiers outils pratiques afin de concrétiser le changement de vision, en terme de politique d'emploi, dans le sens d'une plus grande participation du privé, dont la PME en serait le vecteur, rompant ainsi avec l'idéologie du tout Etat et du monopole de la grande entreprise publique en matière d'emploi. Progressivement, cela s'est traduit par le lancement de plusieurs dispositifs, dits d'aide et de soutien à la création d'entreprises, notamment les PME et surtout les micro-entreprises ou très petites entreprises (TPE), tant en faveur des jeunes que des moins jeunes. Parmi ces dispositifs, on peut citer l'Agence national de soutien à l'emploi de jeune (ANSEJ) en 1996, aujourd'hui devenue Agence nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat (ANADE), la Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) en 2003, l'Agence national de gestion du microcrédit (ANGEM) en 2005 et l'Agence nationale d'appui à l'investissement (ANDI) en 2010 qui concerne également les grandes entreprises. Tous ces dispositifs ont vu leur missions évoluer au fur et à mesure de l'évolution du contexte politique et économique du pays et des changements de visions qui s'opéraient. Quelle est la contribution de ces dispositifs à la création de PME à la création d'emploi et aux mutations du travail en Algérie induites ? C'est l'objet des paragraphes qui suivent.

6.1. La contribution des dispositifs d'aide à la création d'entreprises

Selon les données les plus récentes que nous avons pu obtenir, les cumuls des créations de PME, quasi-exclusivement des micro-entreprises, dans le cadre des dispositifs d'aide se présentent comme indiqué dans le tableau N° 6¹¹.

Il ressort des chiffres donnés que la contribution de ces dispositifs à la création de

¹¹ Nous ne disposons pas des données concernant le cumul des création d'entreprises par l'ANDI, aussi nous l'avons pas inclus dans le tableau.

PME est très importante, ils paraissent inévitables dans le processus actuel de création d'entreprises en Algérie.

Il ressort des chiffres donnés que la contribution de ces dispositifs à la création de PME est très importante, ils paraissent inévitables dans le processus actuel de création d'entreprises en Algérie. Il en est également de même pour la création d'emplois induite. Près de deux sept cent emplois induits, soit 1,77 ou près de 02 emplois par PME. Nous pouvons dire que ces dispositifs sont en cohérence avec les objectifs et le changement de vision de l'Etat, depuis les années 90, quant à la place de la PME dans l'économie, comme principal créateur d'emploi et de richesse au même titre que la grande entreprise publique.

Tableau N° 6. Créations de PME dans le cadre des dispositifs d'aide

Dispositif	Nombre de projets	Nombre d'emplois induits	Nombre d'emplois /PME
ANADE	395812	944525	2,38
CNAC	160162	340393	2,12
ANGEM	957056	1400059	1,45
Total	1513030	2684977	1,77

Source : Ministère de l'Industrie. *Bulletin d'information Statistique de la PME. Année 2021. N° 40, mars 2022.*

On relèvera aussi que l'ANGEM est le dispositif qui cumule le plus grand nombre de création d'entreprises et surtout d'emplois dont le ratio est de 1,45 emplois par PME. Même en étant le dispositif le plus récent en œuvre, il n'empêche qu'il cumule à lui seul plus de 54% des emplois créés. Rappelons que pour l'ANGEM il s'agit de microprojets dont les montants ne dépassent pas un million de DA. De même qu'ils sont essentiellement des projets d'auto-emploi. C'est le dispositif CNAC qui crée le moins d'entreprises, et par ricochet, le moins d'emploi, cela est sans doute à relier au fait que le dispositif s'adresse aux moins jeunes ; 35 ans et plus, contrairement aux deux autres dispositifs.

6.2. Répartition des créations par secteur d'activité

L'examen de la répartition sectorielle des PME créés jusqu'à la fin de l'année 2021 montre la situation donnée par le tableau N° 7.

Tableau N°7. Répartition sectorielle des PME créées à travers les dispositifs

Dispositif	ANADE	CNAC	ANGEM
Secteur d'activité			
Primaire	61030	27593	130374
Secondaire	110743	38920	681977
Tertiaire	224039	93649	194705
Total	395812	160162	957056

Impact des politiques algériennes d'aide à la création de PME et à l'auto-emploi sur l'emploi et les dynamiques du salariat

Source : nos calculs à partir des données du Ministère de l'Industrie. Bulletin d'information Statistique de la PME. Année 2021. N° 40, mars 2022.

La configuration diffère de celle de la répartition des PME en Algérie examinée plus haut, en ce sens que ce n'est pas le secteur tertiaire qui domine mais le secondaire (dont l'artisanat et la très petite entreprise). Nous expliquons cette différence par les données de l'ANGEM qui enregistre dans le secteur secondaire la très petite industrie (39,6%), c'est à dire des activités artisanales mais dont les propriétaires n'ont pas la qualité d'artisan (ex; menuiserie générale du bois, menuiserie métallique, aluminium, etc.) et dont les propriétaires ont surtout sollicité l'ANGEM uniquement pour l'achat de matières premières. Soulignons ici que ce type de crédit, que l'ANGEM comptabilise dans les créations d'entreprises, représente 90,1% des crédits alloués par l'ANGEM jusqu'à fin 2021, ce qui biaise un peu les résultats des statistiques.

Hormis ce biais statistique, ce sont les secteurs tertiaire, surtout, et secondaire qui sont investis par les nouveaux entrepreneurs, au détriment de l'agriculture. Ce sont là les deux créneaux les plus porteurs actuellement en Algérie, surtout les services, mais aussi la très petite industrie et l'artisanat.

Soulignons, toutefois, que pour l'ANADE le tertiaire est dominé par les services (28%) et le transport (23%), tandis que le secondaire est dominé par l'artisanat (11%) et le BTPH (09%).

Pour la CNAC le tertiaire est dominé à plus de 68% par le transport, tandis que le secondaire est dominé par l'artisanat 42,8% et l'industrie manufacturière (33,25%). De façon très global, nous pouvons expliquer cela par la mutation de la société algérienne, qui passe d'une société rurale et agricole, jusqu'aux années 80, vers une société urbaine et tertiaire, depuis.

6.3. La montée de l'entrepreneuriat féminin

L'examen des créations d'entreprises dans le cadre des trois dispositifs, comme principaux moteurs de la création de PME en Algérie depuis la fin des années 90, laisse entrevoir un autre élément marquant de la mutation du travail en Algérie, à savoir la montée des femmes entrepreneurs. Le tableau N° 8 nous en donne un aperçu.

Tableau N° 8. Répartition des PME créées dans le cadre des dispositifs d'aide selon le genre

Dispositif	Homme %	Femme %
ANADE	89	11
CNAC	89,3	10,7
ANGEM	36,57	63,43

Source : nos calculs à partir des données du Ministère de l'Industrie. Bulletin d'information Statistique de la PME. Année 2021. N° 40, mars 2022.

Nous pouvons lire dans ce tableau que la participation des femmes est très faible, à peine 11% dans les dispositifs ANADE et CNAC qui, rappelons-le, sont les dispositifs qui allouent des crédits à montants importants (plus de 05 Millions DA), alors qu'ils ne dépassent pas le million au niveau de l'ANGEM. En revanche, il apparaît que c'est vers le dispositif ANGEM que les femmes ont le plus recours et où elles ont bénéficié de la plus grande part des crédits alloués (63,43%). Cette situation conforterait la thèse de la prédominance féminine dans l'emploi précaire en Algérie (Hammache, 2019 ; Hadeffi & Musette, 2022 ; Benmakhlouf & Aknie-Souidi, 2018 ; Chalal, 2018 ; Attar, 2018; 2021 ; Bessouh, 2018 ; Bahri & Berkane, 2020 ; Bouhara & Bouzadi, 2021), dans la mesure où l'ANGEM est réputé être le dispositif des "pauvres", selon l'expression populaire. Observé sur la longue période, on constate que les taux de participation de l'entrepreneuriat féminin pour les trois dispositifs est relativement constant. Selon les données, depuis 2012 jusqu'à 2021, dont nous disposons et que nous avons recoupées, ces taux oscilleraient entre 10% et 11% pour l'ANADE, entre 9% et 11% pour la CNAC, tandis que pour l'ANGEM, qui ne fournit que les données de 2013 et 2021, il oscille entre 60,7% et 63,4%.

Autrement dit, la faible participation féminine à la création d'entreprises dans le cadre des dispositifs ANADE et CNAC est stagnante, voire chronique. Pour le cas de l'ANGEM, elle est dominante et très importante mais circonscrite à des projets de faibles montants, voire de l'auto-emploi de l'autosuffisance (couturières, fabrication de gâteaux traditionnels, coiffure, ..).

Nous pouvons même ajouter que ces projets profitent surtout aux femmes sans niveau d'instruction élevé (non universitaires). En effet, si nous nous penchons sur la répartition par branche des projets féminins créés dans le cadre de l'ANGEM, on s'aperçoit qu'il n'y a aucun projet de profession libérale financé, alors qu'ils représentent la plus grande proportion des projets investis par les femmes dans le cas de l'ANADE et de la CNAC, avec respectivement 47% et 49,4%, et cette situation dure depuis 2012 à ce jour.

De même, n'ayant pas vraiment changé depuis 2012, les proportions indiquent que les femmes investissent ensuite l'industrie, surtout pour la CNAC (23% contre 15% pour l'ANADE) et l'artisanat et les services (17% pour l'ANADE et 20% pour la CNAC). Autrement dit, c'est vers les dispositifs CNAC et ANADE que les femmes universitaires se dirigent le plus, ce qui confirme, vu l'importance de la proportion féminine dans l'ANGEM, que l'entrepreneuriat féminin en Algérie est surtout porté par les activités banales, voire traditionnelles, qui ne requiert pas un niveau d'instruction important. Cela rejoint encore, dans une autre mesure, la thèse d'un travail féminin plutôt précaire en Algérie.

Enfin, le dernier point que nous avons aimé voulu aborder a trait à la contribution

des universitaires, qui sont les plus touchés par le chômage, dans la création d'entreprises dans le cadre des dispositifs d'aide. Cependant, faute d'informations sur le sujet nous ne l'abordons pas, en espérant le faire à l'avenir, dans d'autres travaux de recherche, une fois les information obtenues.

6. Conclusion

Au terme de cette contribution, nous pouvons affirmer que la PME en Algérie s'inscrit bel et bien dans les changements de vision économique et idéologique, amorcés en réponse au choc économique de la fin des années 80. Nous avons montré l'intérêt croissant apporté à cette catégorie d'entreprise qui devient, comme dans le reste du monde, l'élément moteur de l'économie. Le parc PME est depuis en nette progression ainsi que les emplois induits.

Toutefois, il y a des disparités dans les répartitions sectorielles et surtout spatiales des PME.

Le fait nouveau est surtout la contribution des PME privées à la création d'emplois, qui dépasse aujourd'hui les trois millions de postes créés, dont plus de 41% relève de l'auto-emploi (entrepreneuriat). En effet, il est aujourd'hui loin le temps de l'Etat quasi-seul employeur. Ce constat constitue un bouleversement dans le schéma traditionnel de l'économie algérienne des trois premières décennies après l'indépendance.

Les dispositifs d'aide et de soutien à la création d'entreprises contribuent de façon très importante à la dynamique des PME en Algérie, ainsi qu'à l'emploi ; 2 à 3 emploi par PME.

Cependant, c'est l'entrepreneuriat féminin qui s'avère faible, surtout pour les dispositifs ANADE et CNAC, où le taux de contribution n'est que de 10% à 11%. Il sollicite surtout le dispositif ANGEM, où les montants ne dépassent pas le million de DA et où il se concentre à près de 70% dans la très petite industrie traditionnelle d'auto-emploi et d'autosuffisance. Ce qui implique que l'entrepreneuriat féminin demeure encore faible et précaire en Algérie. Il est surtout l'œuvre des femmes non universitaires.

Etant données ces résultats, quelques recommandations nous paraissent utiles, à savoir ; réinvestir les secteurs négligés, notamment l'agriculture et la pêche, introduire plus de facilités dans le secteur manufacturier et en améliorer l'environnement, encourager les activités productives au lieu des activités spéculatives (commerce), encourager et promouvoir l'entrepreneuriat féminin, notamment chez les universitaires qui semblent peu enclines à l'auto-emploi, encourager la diversification des branches d'activité à investir par les femmes non universitaires au-delà de très petite industrie artisanale, encourager davantage la création de PME dans le sud du pays, etc.

Toutefois, nous considérons que les perspectives de l'emploi et des dynamiques du salariat en Algérie, suivant la logique de l'entrepreneuriat, sont plutôt positives. Le

marché du travail a déjà opéré sa transition libérale. L'option entrepreneuriale est bien partis mais demande à être mieux encadrée, facilité et mieux orientée. La région des Hauts-plateaux et du sud sont encore des espaces en jachère, beaucoup de ressources, naturelles et autres, y sont en attente de valorisation et constituent des créneaux à investir dans le cadre de la croissance future de nos PME et pour la poursuite des dynamiques du salariat et de l'auto-emploi.

7. Liste Bibliographique

- Ait Sidhoum Houria, Ouverture économique et dynamique entrepreneuriale : essai de modélisation des déterminants territoriaux de la création d'entreprises dans la wilaya de Bejaia, Thèse de Doctorat en Sciences Economiques. Université de Tizi-Ouzou, Algérie, 2011;
- Aknine Roza, Les disparités spatiales en matière de création d'entreprises : application sur quelques territoires en Kabylie, Thèse de Doctorat en sciences économiques, Université de Tizi-Ouzou, Algérie, 2009;
- Attar Abdelhafid (2018), L'informel, l'autre face de l'entrepreneuriat féminin en Algérie. Cas du travail à domicile, Revue du Lareiid, Tlemcen, Vol : 04, N° 01;
- Attar Abdelhafid (2021), Les causes de l'emploi informel féminin en Algérie. Cas du travail à domicile, Revue d' Etudes juridiques et Economiques, Vol : 04, N° 03;
- Bahri Bisma & Berkane Youcef (2020), L'entrepreneuriat féminin, un enjeu pour améliorer l'employabilité des diplômées algériennes, Revue d'Economie et de Statistique Appliquée, Alger, Vol: 17, n°1;
- Ben Makhoulf Yasmina & Aknine-Souidi Roza (2018) L'entrepreneuriat féminin et les dispositifs d'aide à la création d'entreprises en Algérie, Recherches économiques et managériale, Biskra, vol: 12, N°4;
- Bessouh Nadira (2018), L'entrepreneuriat Féminin et son Accompagnement en Algérie: Bilan et Perspectives, Revue Cahiers Economiques, Djelfa, Vol: 09, N° 1;
- Bouhara Khaldia & Bouzadi Sultana (2021), Stimuler l'entrepreneuriat féminin en Algérie: une Etude Exploratoire de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage, Revue Al Bashaer Economic Journal, Bechar, Vol: 07, n°03;
- CHALAL Ferroudja (2018), L'entrepreneuriat féminin en Algérie, entre les exigences du changement social et les stéréotypes du genre. Revue Des Etudes En Sociologie Des Organisations, Alger, vol: 05, n° 2;
- CNES (2002), Pour une politique de développement de la PME en Algérie, Rapport, Projet de rapport, 20^{ème} session plénière, Alger, juin, Algérie;
- Hadeffi Zoheir & Musette Saïb (2022), Finance inclusive et réduction de la pauvreté multidimensionnelle des femmes en Algérie, Revue d'études sur les institutions et le développement, Tlemcen, Vol 7, N° 9. Juin;
- Hammache Elkaina(2019), Contribution de la recherche féminine à la valorisation de l'entrepreneuriat féminin en Algérie. Afkar wa Affak, Alger, vol: 7, n° 2;
- Letowski André (2002), Etat des lieux de la très petite entreprise, Problèmes économiques, Paris, n° 2742;

Impact des politiques algériennes d'aide à la création de PME et à l'auto-emploi sur l'emploi et les dynamiques du salariat

Mammeri Layla (2022), La contribution des PME à la création d'emploi et à la lutte contre le chômage en Algérie, Revue du développements et des Prospectives Pour Recherches et études, Bouira, Vol: 07, N° 01;

Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de L'Artisanat, (2009), Bulletin d'information économique, Alger, n° 6 au n° 14, www.pmeart-dz.org ;

Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement (2011), Bulletin d'information Statistique de la PME, n° 16 au n° 18, Alger, www.mipi.dz ;

Ministère de l'Industrie, Bulletin d'information Statistique PME, n°21 au n°40, <https://www.industrie.gov.dz/%d8%a7%d9%84%d9%86%d8%b4%d8%b1%d8%a9-%d8%a7%d9%84%d8%a5%d8%ad%d8%b5%d8%a7%d8%a6%d9%8a%d8%a9/> Consulté le 10 septembre 2022;

Ministère de l'Industrie (2022), Bulletin d'information Statistique PME. Année 2021, n° 40, <https://www.industrie.gov.dz/wp-content/uploads/documents/bis/BIS-2022-03-40.pdf.pdf> , Consulté le 10 septembre 2022;

Mokrane Ali, Entrepreneurs et milieu entrepreneurial : éléments d'analyse à partir du cas de la wilaya de Tizi-Ouzou, Mémoire de Magister en Economie spatiale, régionale et urbaine, Université de Tizi-Ouzou, Algérie, 2006;

SEKKAL Houria, Forces et faiblesses de la petite et moyenne entreprise privée algérienne dans le contexte des réformes économiques, Mémoire de Magister en sciences de gestion, Université d'Oran, Algérie, 2012;

Torrès Olivier (1998), P.M.E, de nouvelles approches. Economica, Paris.